

Élection. Pas simple de faire son devoir de citoyen tout en partant en vacances, témoignage et mode d'emploi.

Le casse-tête de la procuration

■ Comme une lettre à la poste ? Visiblement l'expression ne vaut pas quand il s'agit de faire une procuration pour qu'un ami « mandataire » glisse son bulletin dans l'urne électorale. Parfois le sens du devoir tourne au pensum républicain. C'est le cas pour Claire et Nicolas, trentenaires salariés, bien décidés à partir pour les vacances de printemps et à voter pour le premier tour de la présidentielle. « Notre aventure a commencé il y a dix jours, explique Claire. Un samedi, on est allé au commissariat de Noailles. Là, le fonctionnaire de police nous a demandé notre arrondissement de résidence. N'étant pas habitants du premier, il a refusé de prendre en compte notre demande. De toute façon, a-t-il ajouté, la dame qui

fait les procurations n'est jamais là le samedi. »

Le lundi, Nicolas se rend donc au commissariat du 2^e arrondissement, non loin de son bureau, pour accomplir la démarche. Mal lui en a pris, le commissariat ne traite pas les demandes de procuration entre midi et deux. « J'appelle alors le service élections de la Ville pour connaître la démarche la plus efficace, reprend Claire. La dame me répond qu'il vaut mieux prendre une demi-heure sur son temps de travail pour se rendre au commissariat le plus proche durant les heures de bureau. Sauf que ni moi, ni mon compagnon nous ne pouvons nous absenter comme ça du boulot. Il faut prendre une demi-journée. » Pas évident pour un formulaire à remplir. Qui plus est, il faut penser

à s'être muni d'un justificatif prouvant que l'on travaille bien dans l'arrondissement en question.

Le couple finit par avoir gain de cause après dix jours de démarches avortées et de nombreux coups de téléphone. « Nicolas a réussi à remplir le formulaire dans le commissariat du 2^e arrondissement sans même fournir de justificatif prouvant qu'il travaillait là. Il faut vraiment qu'on soit décidé à aller voter au premier tour de la présidentielle. »

Le second tour tombe pendant le grand pont de l'Ascension. Il risque d'y avoir plus d'embouteillages sur les autoroutes des vacances que devant les bureaux de vote.

BENOÎT GILLES

Daniel Sperling : « Tous les commissariats sont compétents pour la commune »

■ Non, non et non. L'adjoint (UMP) à l'Etat civil, Daniel Sperling, réfute l'idée que des concitoyens aient pu rencontrer des difficultés dans leurs démarches administratives pour obtenir une procuration. « Dix jours pour obtenir une procuration ? Ce n'est pas possible. Les Marseillais peuvent se rendre dans n'importe quel commissariat de la ville. Ils peuvent également se rendre au greffe du tribunal d'instance. Ils sont compétents pour l'ensemble du territoire de la commune. Je l'ai redit au directeur départemental de la sécurité publique que j'ai appelé à ce propos. »

D'ailleurs, pour l'adjoint, les

chiffres prouvent qu'il n'y a pas de surchauffe des mandats. « A ce jour, nous sommes à 3 650 procurations reçues. En 2007, nous en avions 4 017 à vingt jours de l'élection. Les gens ne se bousculent pas. » A moins qu'ils aient renoncé après s'être faits rabrouer par des fonctionnaires de police débordés.

Daniel Sperling profite de l'occasion pour réitérer ses appels au devoir citoyen : « Surtout il ne faut pas que les gens attendent le dernier moment pour accomplir les démarches. En 2007, au premier tour, ils étaient

18 420 à voter par procuration. Or les commissariats doivent ensuite renvoyer les bordereaux au service des élections. Si tout le monde se réveille le dernier vendredi, on aura un embouteillage dans les dernières 48 heures. »

Au mois de décembre, le réveil des retardataires a amené une petite poussée de 3,94 % d'inscrits sur les listes électorales. Malgré le soleil et les vacances, les Marseillais battront peut-être les 82,55 % de votants du premier tour des élections de 2007.

B.G.